



Réaction de l'Ordre des infirmiers au dernier « Plan de refondation des urgences »

Paris, le 9 septembre 2019

Six mois après le début du mouvement de grèves qui touche de nombreux services d'urgences hospitalières dans toute la France, la Ministre de la Santé et des Solidarités Agnès Buzyn a réuni cet après-midi différentes organisations représentatives des professionnels de santé concernés, dont l'Ordre des infirmiers, afin de leur présenter un « Plan de refondation des urgences » présenté sous la forme de « 12 mesures clés ».

La mesure 4 consiste à « Offrir aux professionnels non médecins des compétences élargies pour prendre directement en charge les patients », et concerne donc directement les infirmiers.

« Les 12 mesures annoncées dans ce nouveau Plan de refondation des urgences présenté aujourd'hui traduisent bien le fait que la problématique des urgences est plurielle et nécessite des solutions qui portent à la fois sur les moyens alloués, mais aussi sur l'organisation des soins, avec de nouvelles répartitions des missions entre professionnels de santé.

La 4^{ème} mesure de ce Plan consiste à « Offrir aux professionnels non médecins des compétences élargies pour prendre directement en charge les patients ». Madame la Ministre confirme ainsi sa volonté de donner la possibilité aux infirmiers de réaliser de nouveaux actes de soins ou de prescription pour lesquels ils sont parfaitement formés mais qu'ils n'avaient pas le droit de réaliser jusqu'à maintenant. Afin d'encourager la mise en place de nouveaux modes d'organisation, le financement d'expérimentations sera facilité : là aussi les infirmiers ont un rôle à jouer ! La création de la mention "urgences" au nouveau métier d'infirmier de pratique avancée permettra dès 2022 aux professionnels nouvellement formés d'assurer un rôle essentiel, dont les contours précis restent à définir, au sein des services d'urgences hospitalières. Madame la Ministre de la Santé et des Solidarités appelle aussi de ses vœux le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), structures qui reposent l'interdisciplinarité au sein desquelles les infirmiers ont un rôle majeur à jouer, notamment dès la création.

Le fait de s'appuyer sur les compétences des infirmiers pour apporter des solutions à un enjeu de santé publique est suffisamment rare pour être souligné. Dans plusieurs pays étrangers, notamment outre-manche, des responsabilités élargies ont été confiées aux infirmiers, ou à certains d'entre-eux suite à une formation complémentaire, et ce, depuis plusieurs décennies. La France accuse un retard significatif en la matière. L'Ordre des infirmiers se réjouit que les pouvoirs publics semblent enfin mieux considérer les savoir-faire et les connaissances cliniques de la première profession de santé en France. Continuons sur cette voie ! »

Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre des infirmiers

CONTACT PRESSE

--

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84

adrien.decasabianca@gmail.com